

## Verreries – Moussans

### Les assemblées de verriers du département de Moussans (Languedoc) au XVIIe siècle<sup>44</sup>

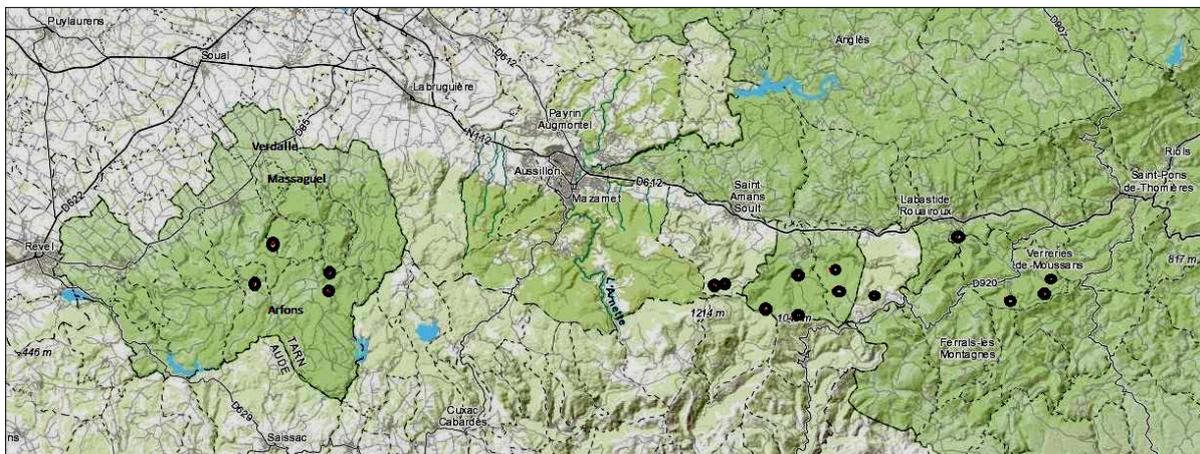
Dominique GUIBERT<sup>45</sup>

#### Contexte

Les verriers du Languedoc appartiennent tous à la noblesse en vertu des statuts de leur corps confirmés en 1445 par le roi Charles VII<sup>46</sup>.

Les premiers verriers de la région de Moussans<sup>47</sup> appartiennent à la famille noble des Almoï alias Esmoï, dont la présence et l'activité verrière sont attestées dès 1488, par la concession à nouveau fief de la forêt royale de Campaureil à noble Sicard Almoï, verrier, fils de Bernard. La famille noble de Riols se substitue aux Almoï à la fois par acquisition et par succession matrimoniale.

Le territoire de Moussans et de ses verreries forestières s'étend sur la partie orientale de la Montagne Noire, relief le plus méridional du Massif central. Il a aussi la particularité d'être traversé par une ligne de partage des eaux entre Méditerranée, au sud, et Océan atlantique, au nord. La rivière de Thoré, qui prend sa source en son sein, y a creusé la profonde vallée qui longe la partie septentrionale de la Montagne Noire, massif très boisé et à faible densité de population qui attira les convoitises des verriers.



Localisation des ateliers verriers de la Montagne Noire au 17<sup>e</sup> siècle.

L'administration de ce territoire varia au gré de l'histoire qui consacra son nom actuel de Verreries-de-Moussans par la création le 12 mars 1864 de la commune éponyme du département de l'Hérault. À l'Époque moderne, les verreries de Moussans relevaient de la châtenelle de Minerve, pour son territoire situé à l'ouest de la rivière de Thoré, et du consulat de Rieussec en particulier, mais aussi du consulat de Saint-Pons-de-Thomières, pour la rive droite du Thoré. Au spirituel, la limite n'était pas

<sup>44</sup> Cet article est paru dans *Eclats de verre*, n°36, novembre 2020, p.50-54.

<sup>45</sup> Auteur notamment de : *Verriers et verreries forestières du Rouergue et de l'Aveyron du XIVe au XIXe siècle*, 2017, édition de l'auteur ; *Généalogies des gentilshommes-verriers du Haut-Languedoc (Saint-Ponais, Minervois, Tarn, Tarn-et-Garonne)* 2019, édition de l'auteur.

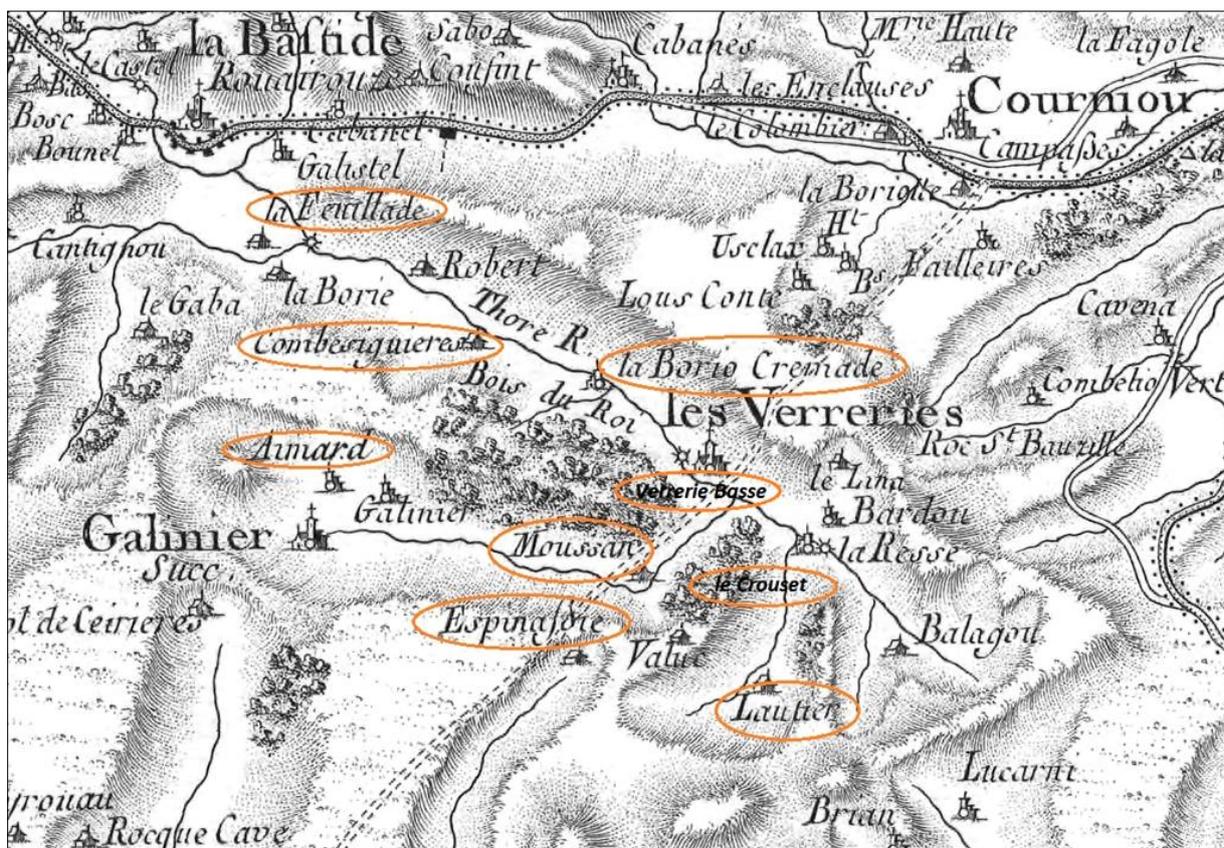
<sup>46</sup> Cazenove (Arthur de, dit Saint-Quirin), *Les verriers du Languedoc 1290-1790*, réédition La Réveillée, Montpellier 1985, pages 104 à 108.

<sup>47</sup> Moussans, aujourd'hui Verreries-de-Moussans, est une commune de l'ouest du département de l'Hérault, limitrophe du département du Tarn, en région Occitanie.

clairement définie entre la paroisse de Labastide-Rouairoux, au nord, et l'église de Notre-Dame de Sérières, annexe de la paroisse de Ferrals (Ferrals-les-Montagnes), au sud.

Dès la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la famille de Riols adhéra à la religion calviniste. La petite église de Sérières, puis son cimetière, furent longtemps le lieu de sépulture des verriers de Moussans. Cependant, les verriers protestants ont continué pendant un certain temps à ensevelir leurs morts à Sérières. Après la Révocation de l'Edit de Nantes, Notre-Dame de Sérières devint annexe de Saint-Martin du Jaur, paroisse de la ville de Saint-Pons-de-Thomières, siège épiscopal du diocèse du même nom. C'est vers cette époque que fut construite l'église Saint-Thomas des Verreries, dans le hameau des Verreries Basses, qui fut érigée en paroisse le 21 décembre 1686.

### Les assemblées des gentilshommes-verriers de Moussans



Localisation des ateliers verriers de la commune des Verreries-de-Moussans au 17<sup>e</sup> siècle

La première mention d'une assemblée de verriers remonte au 15 décembre 1585<sup>48</sup>. Ce jour-là tous les gentilshommes-verriers présents sont de la famille de Riols : Pierre, Jean, Bernard, Germain, Guillaume et Vidal. Le but de cette réunion était de soutenir un procès en la Cour des Aides de Montpellier contre les prétentions des syndic, consuls et collecteurs de Saint-Pons-de-Thomières au mépris de leurs privilèges et exemptions fiscales octroyés par les rois de France, notamment Charles VII en 1445.

Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, les alliances matrimoniales se sont multipliées entre les Riols et les Robert, verriers également protestants, établis à Arfons et aux environs, à l'est de la Montagne

<sup>48</sup> Archives Départementales du Tarn (ADT), 3 E 57/3 f° 4, Me Accaries, notaire de Lacabarède.

Noire<sup>49</sup>. D'autres verriers, venus de Fourtou (Aude) ou de Gabre (Ariège), ou encore du Haut-Limousin, sont venus travailler ou s'installer dans les verreries de Moussans.

Nous avons retrouvé six assemblées de verriers tenues dans la région moussanaise au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, plus précisément entre 1648 et 1684. Elles n'ont pas toutes la même finalité. Deux de ces assemblées avaient pour but de défendre les prérogatives de leur corps, à savoir leurs privilèges et leur noblesse. Les quatre autres concernaient strictement leurs règlements et les sanctions à prendre contre les contrevenants.

### Les assemblées liées à la défense des statuts des verriers

Le 24 juin 1648<sup>50</sup>, vingt-et-un gentilshommes-verriers<sup>51</sup> étaient réunis ou représentés dans le lieu de la Fon de Lestat, près Saint-Pons-de-Thomières. Parmi eux, cinq sont dits « maîtres de verrières<sup>52</sup> », ce qui sous-entend que cinq verreries fonctionnent simultanément dans ce secteur. Les autres verriers étaient donc soit salariés, soit locataires de place de ces ateliers, ce qui donne une moyenne de quatre verriers par atelier. Il est probable que les apprentis et enfants des maîtres-verriers ne sont pas comptés dans ces effectifs.

La raison de leur assemblée est « *que la plus grande partie des gentilshommes qui exercent ledit art [et science de verrerie] ont été assignés au grand conseil à trois mois après l'exploict [...] en vertu des lettres pattantes octroyées à monseigneur de Velleroy, mareschal de France, pour les cauzes y esnoncées* ». Saint-Quirin nous dit que le maréchal de Villeroy avait obtenu, en 1647<sup>53</sup>, de Louis XIII le privilège pour trente ans « *d'établir des verreries, glaceries et émailleries dans tout le royaume, avec défense à toute personne de s'y mettre que de son ordre* ».

Les verriers ont nommé Jean de Riols, sieur du Causse, pour les représenter à la rencontre prévue le 26 juin à Montréal (Aude) avec les représentants du Bas-Languedoc (Hérault et Gard) et ceux du comté de Foix (Ariège) et pays d'Arbas (Haute-Garonne), dans le but d'élire « *un procureur et syndic pour aller poursuivre ladite assignation audit grand conseil à Paris ou autres lieux où bezoin sera et solliciter les Messieurs députés des Estats [du Languedoc] pour faciliter l'obtention de la révoquation des dites lettres pattantes* ». L'assemblée donne à son représentant le pouvoir d'agir en son nom et d'engager les dépenses nécessaires qu'elle prend à sa charge suivant la cotisation qui sera faite par chaque verrier.

Parmi les témoins on note la présence de Jean Faur, marchand de verre de Toulouse. Il n'est pas inutile de rappeler ici que la vente du verre se faisait en gros auprès de marchands qui venaient s'approvisionner directement dans les verreries, et que le transport du verre ouvré et du verre cassé (groisil) était exempt de taxes en vertu des privilèges accordés aux verriers. Les mêmes exemptions touchaient les matières composant le verre dont la soude, vendue sous l'appellation de « salicor », produite sur les rives de la Méditerranée et plus particulièrement dans les environs de Narbonne. Les marchands de verre étaient étroitement liés aux gentilshommes-verriers.

Vingt ans plus tard, le 18 mai 1668<sup>54</sup>, les gentilshommes-verriers de la région de Moussans se réunissent à nouveau « *dans la verrière de la Feuillade*<sup>55</sup>, *terre de Minerve, diocèse de St Pons de Thomières, sénéchaussée de Carcassonne en Languedoc* ». Ce sont quarante-cinq verriers présents ou représentés qui s'interrogent sur l'attitude à adopter face à la recherche des faux nobles entreprise par l'administration royale. En premier lieu est porté à leur connaissance « *que les gentilshommes de*

<sup>49</sup> Pour les généalogies de ces familles voir : Guibert (Dominique), *Généalogies des gentilshommes verriers du Haut-Languedoc*, Millau, 2019.

<sup>50</sup> ADT, 3 E 40/2 f° 73v à 75, Me Clovis Palasy, notaire de Rieussec.

<sup>51</sup> Quatorze ont signé ou apposé une marque. Voir la liste dans le tableau infra.

<sup>52</sup> En langue d'oc, verrière a le sens de verrerie.

<sup>53</sup> 1617 dans le livre, mais c'est une coquille d'impression.

<sup>54</sup> ADT, 3 E 40/7, Me Clovis Palasy, notaire de Rieussec.

<sup>55</sup> Lire la Feuillade, lieu-dit de la commune des Verreries-de-Moussans.

verrière du ressort du parlement de Provens<sup>56</sup> ont obtenu arrest dudit parlement portant qu'ils sont deschargés de la remise de leurs tiltres devers le commissaire établi par le roy en Provens ». Il est aussi rappelé que « depuis tout temps le roy a donné aux gouverneurs de Somières la qualité de juge et conservateur des privilèges des gentilhommes exerçant l'art et science de verrerie dans la présent province ». Mais par précaution, ils décident d'envoyer Jacques de Robert, sieur de Bléson, à Montpellier, et de prendre, avec les verriers du Bas-Languedoc ou autres, l'avis d'un ou plusieurs avocats afin de connaître la conduite à suivre dans cette affaire.

La plupart des gentilshommes-verriers du Languedoc ont produit leurs preuves de noblesse « devant monseigneur de Besons<sup>57</sup>, intendant de ladite province, commissaire député par sa majesté pour cest effaict ». Louis de La Roque, lui-même descendant de gentilshommes-verriers, en a publié une synthèse, très incomplète et non exempte d'erreurs, dans son *Armorial de la noblesse de Languedoc*, publié en 1860 et 1861 pour la généralité de Montpellier, et pour la généralité de Toulouse en 1863.

Enfin, la dernière assemblée de ce siècle a lieu le 25 août 1684 à la Fon de Lestat, « dans le logis des hoirs d'Izaac Rouanet ou pent pour enseigne le dauphin »<sup>58</sup>. Trente gentilshommes-verriers travaillant dans les verreries de Moussans, Saint-Amans<sup>59</sup> et Sauveterre composent « la plus saine partie du corps des gentilhommes exercent l'art et science de verrerie en la province de Languedoc ». Ayant appris que la ville de Narbonne avait instauré un nouveau tarif qui taxait les marchandises dont celles des marchands verriers, des poursuites ont été engagées contre les consuls de la ville ; et parce que ce tarif a été approuvé par Monsieur d'Aguesseau, intendant de la province, par ordonnance du 28 mars 1675 confirmée par arrêt du Conseil d'État du 4 mai 1675, il a été décidé « de se pourvoir incessamment devant nos dits seigneurs les commissaires et d'y former oposition envers l'arret quy a esté rendu et envers l'ordonnance de Monsieur d'Aguesseau, intendant, et y demander la cassation dudit tarif concernent les marchandises de verrerie et matière qui les compose et ce faisant casser ausy les saisies qui ont cy devant esté faites par le fermier de ladite leude de Narbonne ».

Le syndic précédemment nommé<sup>60</sup>, Pierre de La Roque, sieur Duclaux, est chargé de toutes les démarches nécessaires à la poursuite ci-dessus.

### **Les assemblées liées à la réglementation du travail des verriers**

Avant de faire état des assemblées tenues dans le « département verrier de Moussans et Fourtou »<sup>61</sup>, il est essentiel de rappeler les dates des assemblées de verriers que se seraient tenues à Somières d'après les recherches de Saint-Quirin. Cet auteur signale des rassemblements en 1656, 1657, 1667, 1675 et 1700 pour le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>62</sup>.

Le 28 juin 1654, une vingtaine de verriers se sont réunis à la Verrerie Basse, dans le terroir de Saint-Pons-de-Thomières<sup>63</sup>. Ils se présentent comme les représentants des verreries de Moussans mais aussi de Paulin, de Verdalle et de Massaguel<sup>64</sup>. Dix-neuf verriers sont identifiés mais le notaire rédacteur ajoute « et autres soubzsignés ou non ».

Après délibération, ils arrêtent que non seulement les fours à verre seront éteints du 24 juin, fête de Saint Jean-Baptiste, jusqu'au 15 septembre, pour les dix prochaines années, mais que ceux qui y auront travaillé ne pourront aller travailler ailleurs pendant cette période. Ils décident aussi

---

<sup>56</sup> Lire Provence.

<sup>57</sup> Claude Bazin de Bezons (1617-1684), intendant du Languedoc de fin 1653 à 1674.

<sup>58</sup> ADT, 6 E 25/33 f° 100v à 102v, Me Pierre Donnet, notaire de Labastide-Rouairoux.

<sup>59</sup> Saint-Amans-Soult, Tarn.

<sup>60</sup> Voir infra.

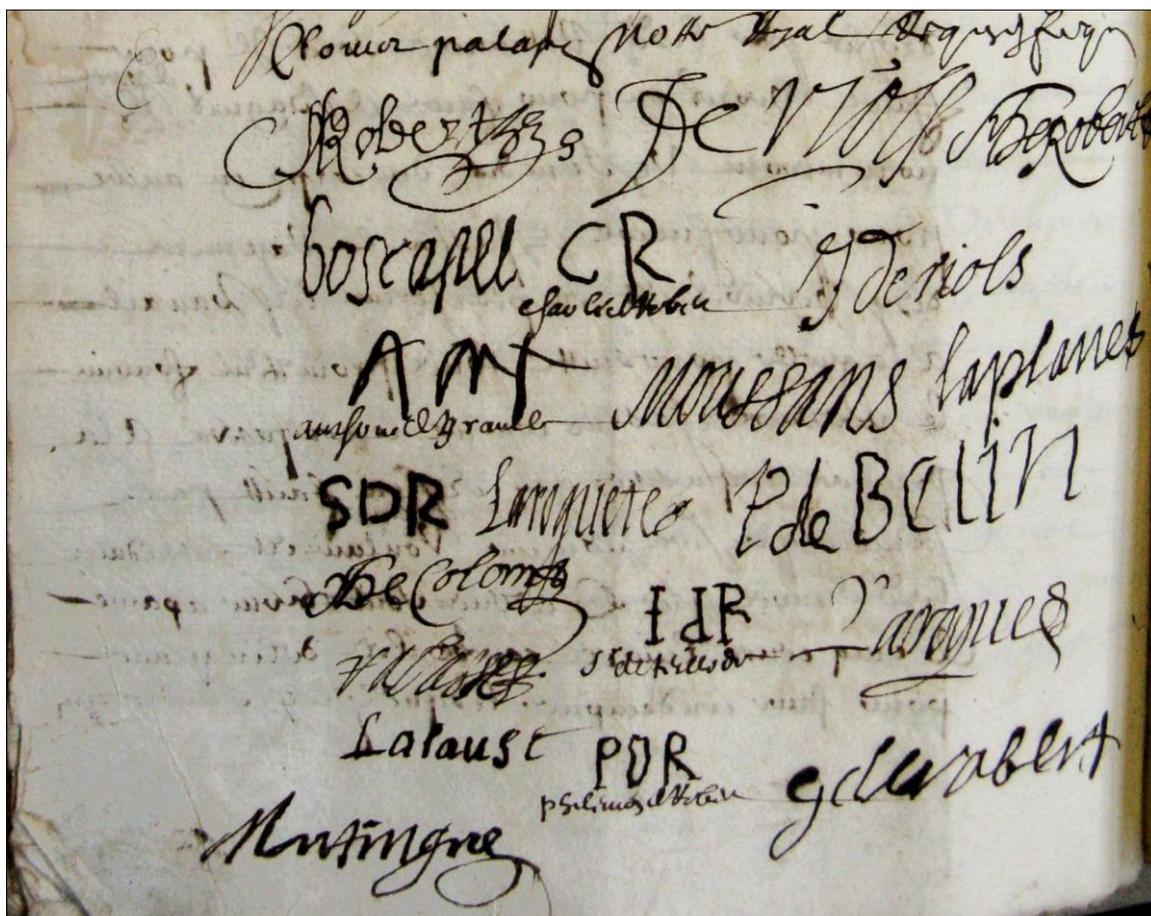
<sup>61</sup> C'est l'un des cinq départements verriers du Languedoc d'après la liste qu'en donne Saint-Quirin, *op. cit.* page 102.

<sup>62</sup> Cazenove, *ibidem*, pages 119 à 149.

<sup>63</sup> ADT, 3 E 40/4 f° 70 à 72.

<sup>64</sup> Paulin, qui s'appelle aujourd'hui Paulinet, Verdalle et Massaguel sont les trois communes dans lesquelles se trouvaient les ateliers, respectivement dans la forêt de Bermas et dans la Montagne Noire : aux Pradels et à la métairie de Pagès.

d'interdire de faire des *pastillades*<sup>65</sup> pour les marchands, et de ne pas travailler pour ces derniers avec du verre cassé (groisil) sans exiger un supplément de 12 livres par quintal correspondant à la perte observée après la fonte (soit 12 %). Ces deux derniers points se retrouvent, à quelques détails près, dans le règlement de Sommières de 1667<sup>66</sup>. Enfin, la confection de fours par des roturiers, que ce soit pour le travail des verres ou pour celui des bagues en verre, sera poursuivie en justice par un syndic à nommer. Les contrevenants seront condamnés à 500 livres d'amende, somme qui sera partagée entre l'hôpital de Castres et le dénonciateur.



Signatures ou marques des verriers présents à l'assemblée de 1654

Le 7 juin 1671, ce sont simplement quinze verriers, tous des verreries de Moussans, qui se retrouvent dans l'auberge de César Paillous, des Verreries Basses, « *ou pend pour enseigne le verre royal* »<sup>67</sup>. Ils rappellent que le règlement général a été fait cette même année « avec tous les autres messieurs exercent l'art et sience de verrerie » dans lequel il est expressément commandé que le travail du verre doit s'arrêter à la fin du mois de mai de chaque année. Il est venu à leur connaissance que quelques particuliers qui n'auraient pas de titre requis ont poursuivi leur activité au-delà de la date ci-dessus.

Les gentilshommes-verriers nomment pour « *sindic et procureur* » noble Pierre de La Roque, sieur du Claux, pour poursuivre en justice ces délinquants « *devant quy il appartiendra jusques a fin de cause ou jugement deffinitif* ». Il nous est impossible de savoir qui était visé par ces accusations, faute d'avoir retrouvé le jugement correspondant. Ces pièces judiciaires sont très rares, hors l'affaire évoquée par I. Commandré dans sa thèse, contre les verriers Breton, du Mas de Gély (Saint-Félix-de-Sorgues, Aveyron), en 1699, et la condamnation de deux verriers rouergats, noble Jean de Bertin,

<sup>65</sup> Préparation pour la composition du verre.

<sup>66</sup> Cazenove, *ibidem*, pages 123.

<sup>67</sup> ADT, 6 E 25/21 f° 122 à 124.

sieur du Bosc, et noble Antoine de Bournhol, sieur du Claux, en 1732<sup>68</sup> pour avoir employé des domestiques au travail du verre et pour avoir outrepassé la période autorisée de cette activité.

Les verriers de Moussans et des forêts voisines s'assemblent une nouvelle fois le 22 janvier 1672 aux Verreries Basses<sup>69</sup>. Le notaire, maître Donnet, de Labastide-Rouairoux, a pris soin de nommer les verriers par atelier : cinq à la Feuillade, huit à la Borie Crémade, six au Crouset, six au mas d'Espinassier et cinq au mas d'Aymard, tous dans le consulat de Rieussec, terre de Minerve. Ils se portent fort pour les verriers des ateliers plus éloignés : six aux verreries de Brassac (Tarn), treize aux verreries de Saint-Amans (St-Amans-Soult, Tarn). Ce sont donc quarante-neuf verriers qui sont cités dans cet acte ! Curieusement, les verreries de Sauveterre (Tarn), les plus proches de Moussans, semblent désertes cette année-là. Il est vrai qu'elles ont fonctionné intensément depuis près de vingt ans.

L'objet de ce rassemblement est une nouvelle fois la réduction de la saison de travail du verre, qui devra être limitée à huit mois entre le premier octobre et le 31 mai, et cela pour une durée de dix ans. Noble Abel de Colom avait mandat verbal des verriers de Moussans de faire publier devant un notaire toulousain ce nouveau règlement, ainsi que la nomination de noble Pierre de La Roque, sieur du Claux, comme syndic des verriers du département de Moussans. Ce déplacement à Toulouse était probablement lié à une rencontre avec un ou plusieurs députés des verriers du comté de Foix (Ariège) et/ou de la région de Fourtou (Aude).

Date	Motif	Cote AD81
1585	statuts	3 E 57/3
1648	statuts	3 E 40/2
1654	règlementation	3 E 40/4
1668	statuts	3 E 40/7
1671	règlementation	6 E 25/21
1672	règlementation	6 E 25/22
1684	statuts	6 E 25/33

*Assemblées des verriers de Moussans*

## Conclusion

Les lettres patentes de 1445 sont véritablement les lettres de noblesse du corps des verriers du Languedoc. Elles contiennent à la fois leurs droits et exemptions fiscales et leurs devoirs et obligations tant commerciales que militaires. Mais ces privilèges que les verriers voyaient comme imprescriptibles, régulièrement confirmés par les rois de France, sont aussi constamment attaqués ou méprisés par des décisions contraires. Cependant, les verriers avaient l'avantage, sur d'autres gros consommateurs de bois qu'étaient les potiers et les charbonniers, d'être organisés et regroupés en un corps professionnel qui avait les moyens de se défendre et de poursuivre à la fois les usurpateurs et les contradicteurs de leurs privilèges, comme nous le montrent ces documents.

Leurs assemblées locales ou réunions provinciales à Sommières prenaient des décisions qui s'imposaient à tous, et leurs représentants avaient les moyens de poursuivre les contrevenants. Cette unité, bien que marginalement mise à mal, assurait aux verriers une production sans concurrence, tout au moins à l'intérieur du Languedoc, et ce pendant plusieurs siècles. La production proto-industrielle du XVIII<sup>e</sup> siècle et la diminution sensible des ressources forestières porteront un coup fatal à l'activité verrière des gentilshommes.

<sup>68</sup> D. Guibert, *Verriers et verreries forestières du Rouergue et de l'Aveyron du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, page 190.

<sup>69</sup> ADT, 6 E 25/22 f° 12v à 14v, Me Laurent Donnet, notaire de Labastide-Rouairoux.

## Annexe

**Tableau récapitulatif des verriers présents aux différentes assemblées tenues dans les verreries de Moussans au 17<sup>e</sup> siècle**

VERRIERS					ASSEMBLEES					
Prénom	Patronyme	Titulature	Origine	Signature	1648	1654	1668	1671	1672	1684
Vincent	d'Amoïn	sieur de la Grave	St-Félix-de-Sorgues (Aveyron)				x			
Paul	de Belin		Lapenne (Ariège)	x		x				
Paul	de Berbigier	sieur de la Bessède							x	
Claude	de Bertin	sieur du Peyrou	La Boissière (Hérault)	x			x	x	x	x
Etienne	de Bertin	sieur de Bertin	La Boissière (Hérault)	x			x	x	x	x
Etienne	de Bertin	sieur de la Devèse	Tauriac-de-Camarès (Aveyron)	x			x		x	
Sébastien	de Bertin	sieur du Pouget	Tauriac-de-Camarès (Aveyron)	x				x	x	
Abel	de Colon		Haut Languedoc	x	x	x	x		x	x
Abel	de Colon	sieur de la Terrade	Haut Languedoc	x					x	
Jean	de Doutre		Haut Languedoc				x		x	
Sébastien	de Granier	sieur de Rasin	Verreries de Moussans	x						x
Siméon	de Granier	sieur de la Vernière	Gabre (Ariège)	x			x		x	x
Antoine	de Granier			initiales		x				
David	de Granier	sieur de Mane	Comté de Foix				x			
François	de Granier	sieur de Lespinassière		x			x			
Jean	de Granier	sieur de Lascabanes		x			x			
Jean	de Granier	sieur de Résin	St-Julien le Pèlerin (Corrèze)	x		x	x	x	x	
Antoine	de La Roque	sieur de la Roquette	La Boissière (Hérault)	x			x		x	x
Denis	de La Roque	sieur de la Combe	Fondamente (Aveyron)	x						x
Jacques	de La Roque	sieur du Bosc	La Boissière (Hérault)				x	x	x	x
Jean	de La Roque	sieur Darboux	Fondamente (Aveyron)	x					x	x
Paul	de La Roque	sieur du Masel	La Boissière (Hérault)	x						x
Paul	de La Roque	sieur du Causse	Fondamente (Aveyron)							x
Pierre	de La Roque	sieur du Claux	La Boissière (Hérault)	x			x	x		x
Sébastien	de La Roque	sieur du Bousquet	La Boissière (Hérault)	x			x	x	x	x
Etienne	de La Roque	sieur du Fesc	La Boissière (Hérault)	x			x	x	x	
Pierre	de La Roque	sieur de la Vigne	Fondamente (Aveyron)						x	
	de La Roque	sieur de la Lause	Bas Languedoc (Hérault)	x		x				
Jacques	de Montolieu		Cévennes		x					
Jean	de Riols	sieur du Crouset	Verreries de Moussans	x						x
Louis	de Riols	sieur du Vergnas	Haut Languedoc	x			x		x	x
Pierre	de Riols	sieur de Fonclare	Verreries de Moussans	x			x		x	x
Samuel	de Riols	sieur de Moussans ou de la Bouissonnade	Verreries de Moussans	x		x	x	x	x	x
Samuel	de Riols	sieur des Plos	Verreries de Moussans	x			x		x	x
David	de Riols	sieur de la Bouissonnade	Verreries de Moussans	x	x					

VERRIERS					ASSEMBLEES					
Prénom	Patronyme	Titulature	Origine	Signature	1648	1654	1668	1671	1672	1684
Jean	de Riols	sieur du Causse	Verreries de Moussans	x	x	x	x		x	
Jean	de Riols	sieur de Roquebel	Haut Languedoc	x		x	x		x	
Moïse	de Riols	sieur de Beaupré	Haut Languedoc			x				
Abel	de Robert	sieur de Combesinières	Haut Languedoc	x	x	x	x		x	x
Abel	de Robert	sieur de la Frégère	Haut Languedoc	x						x
Henri	de Robert	sieur de Maussac	Verreries de Moussans	x						x
Jacques	de Robert	sieur de la Roquette	Verreries de Moussans	x	x		x		x	x
Jacques	de Robert	sieur de la Fabrègue	Verreries de Moussans	x			x		x	x
Jacques	de Robert	sieur de la Garrigue								x
Jacques	de Robert	sieur de Fraissinèdes ou de Fraissinet	Verreries de Moussans	x			x	x	x	x
Jean	de Robert	sieur de la Vergne	Verreries de Moussans	x						x
Jean François	de Robert	sieur de Talibert	Verreries de Moussans	x			x	x	x	x
Nathanaël	de Robert	sieur de Cantelause	Haut Languedoc	x	x	x	x		x	x
Paul	de Robert	sieur de Balagou	Verreries de Moussans	x				x	x	x
Paul	de Robert	sieur du Terme	Verreries de Moussans	x			x	x	x	x
Abel	de Robert		Arfons	x	x	x				
Abraham	de Robert	sieur de Fonsayguette	Haut Languedoc	x			x		x	
Charles	de Robert	sieur de la Roque	Moulayrès (Tarn)	x		x	x	x	x	
Charles	de Robert		Comté de Foix	initiales	x	x				
Charles	de Robert	sieur de la Garrigue	Haut Languedoc						x	
David	de Robert	sieur de la Joquièrre	Comté de Foix						x	
Etienne	de Robert	sieur du Combal	Haut Languedoc				x			
François	de Robert	sieur de Lespinassière							x	
François	de Robert	sieur de Lautier	Verreries de Moussans		x					
Géraud	de Robert	sieur de Montfrin	Fourtou		x		x			
Guillaume	de Robert	sieur de Campaureil	Haut Languedoc		x		x		x	
Guillaume	de Robert	sieur de Villerouge	Villerouge (Aude)	x	x	x				
Isaac	de Robert	sieur de la Plane	Haut Languedoc	x	x	x			x	
Isaac	de Robert		Haut Languedoc						x	
Isaac (Jean)	de Robert	sieur de Bouscaut	Haut Languedoc	x			x			
Jacques	de Robert	sieur de Bléson	Haut Languedoc	x	x		x		x	
Jacques	de Robert	sieur de la Teillède	Fourtou		x		x		x	
Paul	de Robert	sieur de la Mouline	Haut Languedoc	x			x		x	
Paul	de Robert	sieur de Talayrac ou de Layral					x		x	
Paul	de Robert	(sieur de Boscapel)	Comté de Foix	initiales	x		x	x		
Philémon	de Robert		Haut Languedoc	initiales	x		x		x	
Pierre	de Robert	sieur de Rabasset	Haut Languedoc	x		x			x	
Pierre	de Robert	sieur de la Sagne	Haut Languedoc	x					x	
Pierre	de Robert	sieur de la Tour	Haut Languedoc				x		x	
Pierre	de Robert	sieur du Terme	Fourtou	x	x	x				
Pierre	de Robert	sieur de Boscapel	Comté de Foix	x		x				
Pierre	de Robert	sieur de la Sagne	Verreries de Moussans		x					
Pierre	de Robert		Haut Languedoc				x			
Samuel	de Robert	sieur de la Granade	Haut Languedoc		x	x				
Silvain	de Robert	sieur de Pratviel	Verreries de Moussans	x			x		x	
François	de Suère		Arbas (Haute-Garonne)	x			x		x	
Germain	de Suère		Arbas (Haute-Garonne)						x	